

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre le Centre de Formation Continue de La CCI des Landes (CDF CCI Landes) et le client dans le cadre des prestations de formation proposées par le CDF. Pour toute réclamation, le client peut adresser un courrier à l'adresse suivante : Centre de Formation Continue CCI Landes BP 137 40 003 Mt de Marsan Cedex.

La signature du bulletin d'inscription emporte leur acceptation pleine et entière.

Les CGV prévalent sur tout autre document du client et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et Prix

Proposition de stage Intra : à la demande du client, le CDF pourra établir un devis pour les prestations de formation demandées. Sauf délai particulier stipulé dans le devis, celui-ci est valable soixante (60) jours calendaires à compter de sa date d'établissement.

Proposition de stage Catalogue : à la demande du client, le CDF pourra établir un devis pour les prestations de formation demandées. Les prix affichés dans le catalogue de formation du centre ou dans tout autre document ou site Internet sont indiqués en euros Net de TVA (organisme non assujéti à la TVA). Les prix tiennent compte des frais pédagogiques et de supports ou documents remis aux stagiaires, à l'exclusion de tout autre frais notamment des frais de déplacement, ou d'hébergement. Les prix affichés sont valables pour une année civile (courant du 1er janvier au 31 décembre). Ils font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Les tarifs proposés oralement ne constitueront engagement de la part de le CDF qu'autant qu'ils seront confirmés par écrit.

Inscription

La conclusion du contrat entre les parties, et partant l'inscription aux formations, s'opère par l'acceptation du client de l'offre du centre de formation. L'acceptation du client se matérialise notamment par la signature d'un bon de commande, de la signature d'une convention de formation, d'un bon d'inscription ou de tout autre document en tenant lieu et son envoi au CDF par courrier, télécopie ou courriel. L'inscription peut également être effectuée via le site Internet du CDF www.formationccilandes.fr selon les modalités qu'il prévoit.

Convocation aux stages catalogue

Les dates de réalisation des formations sont indiquées sur les catalogues et autres documents d'information. Le client est informé des horaires et du lieu de la tenue du stage, par tout moyen, au moins cinq (5) jours ouvrables avant leur commencement.

Délai d'annulation ou de rétractation

Du fait du client :

- Toute annulation communiquée plus de 10 jours ouvrables avant le début du stage, n'entraînera aucune facturation.
- Toute annulation communiquée entre 10 et 5 jours ouvrables avant le début du stage, entraînera une facturation à l'entreprise, de 30% de la prestation, pour frais d'annulation. Ce montant est porté à 60% lorsque la formation nécessite la location de matériel (CACES,...).
- Toute annulation communiquée moins de 5 jours ouvrables avant le début du stage, entraînera une facturation de la totalité de la prestation.
- Tout stage commencé sera intégralement facturé à l'entreprise.

Dans le cas où un stagiaire ne pourrait y assister, le client conserve la possibilité de substituer au stagiaire prévu à l'origine, un nouveau stagiaire ayant le même profil et les mêmes besoins.

Le client exerce son droit de rétractation en adressant un courrier au CDF, dans les délais prévus, à l'adresse suivante : Centre de Formation Continue CCI Landes BP 137 40 003 Mt de Marsan Cedex.

Du fait du CDF : La recherche de la bonne composition des groupes peut nous amener à proposer des modifications de dates. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, le CDF se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 5 jours ouvrables avant la date prévue. Le CDF informe les entreprises et rembourse les sommes déjà versées dans les délais les plus brefs.

Modalités de paiement

Si le paiement est effectué par le client : Un acompte de 30% du montant prévu par la commande est exigé à la conclusion du contrat. Le solde est payable par le client dans les trente (30) jours de la réception de la facture émise par l'ICFA. Tout stage commencé sera intégralement facturé à l'entreprise.

Si le paiement est effectué par un OPCA : Dans ce cas, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont il dépend, dès l'acceptation de l'offre du CDF. L'accord de prise en charge doit être communiqué au CDF par tout moyen, au plus tard cinq (5) jours avant la date de début de la formation. Si cet accord de prise en charge ne parvient pas au CDF dans les délais prévus ou s'il n'est pas obtenu, ou encore si l'OPCA refuse le paiement postérieurement à la réalisation de la formation, pour quelque cause que ce soit, le CDF réclamera directement au client les sommes dues au titre de la commande. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, seule la différence entre le montant prévu par la commande et celui de la prise en charge sera réclamée au client. Le client, à la charge duquel est mis tout ou partie des sommes dues au titre de la commande, dispose alors d'un délai de trente (30) jours suivant la réception de la facture correspondante pour effectuer le paiement, par tout moyen. Tout stage commencé sera intégralement facturé à l'entreprise.

Facture / convention

Une facture convention simplifiée est émise par le CDF et adressée au client pour les formations imputables sur son budget formation, accompagnée de l'attestation de présence effective du stagiaire et du certificat de stage.

Réserve de propriété

En tout état de cause, tout document remis au stagiaire avant ou pendant la formation restent la propriété de le CDF jusqu'au paiement complet du prix par le client.

Pénalités

A défaut de respecter les modalités de paiement, une majoration légale sera applicable de plein droit dès le lendemain de la date d'exigibilité du règlement, équivalente au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de sept (7) points. Les pénalités sont calculées sur le montant net et sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

Informations personnelles

Des informations personnelles sont collectées pour traiter l'inscription.

Le client donne expressément son consentement à l'utilisation des données à caractère personnel le concernant recueillies aux termes de la commande, au titre du fichier de clientèle du CDF, notamment aux fins de recevoir les offres commerciales du CDF et à la diffusion de ces données à des tiers. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient communiquées merci de nous le signaler.

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, le client peut s'adresser à : Centre de Formation Continue CCI Landes BP 137 40 003 Mt de Marsan Cedex.

Droit d'auteur et marques

Le client reconnaît que tous les éléments, notamment documents, textes, visuels, logos, infographies sont la propriété de leurs auteurs ; Le client s'interdit de reproduire, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de représenter, de commercialiser, de diffuser les supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation écrite préalable du CDF.

Préposés

Le client se porte garant envers le centre de formation du respect par ses préposés de toutes les obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales de vente.

Invalidité d'une clause / Loi applicable / Règlement des litiges

L'invalidité d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales d'utilisation n'entraînera (ont) pas la nullité de celles-ci.

Les parties soumettent l'intégralité de leurs relations contractuelles ainsi que les présentes au droit français.

Tout différend relatif à leur exécution et/ou à leur interprétation sera, à défaut de résolution amiable dans les deux (2) mois de sa notification par l'une des parties à son cocontractant par lettre recommandée avec avis de réception, soumis par la partie la plus diligente au Tribunal compétent de Bordeaux.

Information liée à notre certification qualité conformité formation professionnelle

les stagiaires de la possibilité de contacter AFNOR Certification pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 juin 2015 et de la possibilité de déposer un avis sur AFNOR Pro Contact.